



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

police municipale

Question écrite n° 36964

Texte de la question

M. Gaëtan Gorce souhaite demander à M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales de bien vouloir lui communiquer les chiffres relatifs aux polices municipales, s'agissant notamment du nombre de communes disposant d'une police municipale, du nombre de policiers municipaux et des coûts budgétaires globaux des polices municipales.

Texte de la réponse

Sur la base des bilans sociaux établis au 31 décembre 2001, l'effectif estimé des agents de la filière sécurité-police municipale, à l'exception des emplois aidés, s'élevait à 15 944 selon la répartition par grade suivante.

LIBELLÉ DU GRADE	EFFECTIF estimé	POIDS DU GRADE dans le cadre d'emploi (en %)	PART DES agents à temps non complet (en %)	POIDS DES non- titulaires (en%)	PARTS DES agents à temps non complet (en %)	TAUX DE féminisation (en %)
Chef de service de police municipale classe exceptionnelle	7	2,3	-	-		
Chef de service de police municipale classe supérieure	81	28,2	-			
Chef de service de police municipale classe normale	198	68,7	0,7	-		
Chef de service de police municipale classe stagiaire	2	0,8	-			
Chef de service de police municipale	288	100,0	0,5	2,9	0,5	3,9
Chef de police municipale	896	6,5	0,6			
Brigadier-chef principal	2 609	19,0	0,2			
Brigadier et brigadier-chef	3 483	25,4	0,1			
Gardien principal	4 162	30,3	0,9			

Gardien	1 794	13,1	1,0			
Gardien stagiaire	771	5,6	0,9			
Agents de police municipale	13 715	100,0	0,5	0,7	0,8	15,9
Garde champêtre principal	915	47,2	8,3			
Garde champêtre	1 002	51,6	28,1			
Garde champêtre stagiaire	24	1,2	-			
Garde champêtre	1 941	100,0	18,4	3,6	19,2	6,7

Selon l'enquête COLTER sur les collectivités locales établie par l'INSEE, la totalité des effectifs de la filière sécurité-police municipale s'élevait à 19 325 personnes au 31 décembre 2001. La différence avec les chiffres issus des bilans sociaux s'explique par la prise en compte, pour cette enquête, des personnels de la préfecture de police (environ 2000) gérés par la mairie de Paris ainsi que 1 380 emplois aidés. Sur la base de cette enquête, 16 906 personnes étaient employées par les communes et environ 2000 par la préfecture de police. Le reste se répartit entre structures intercommunales (250). 4 749 communes employaient des agents de la filière sécurité-police municipale, la plupart pour de faibles effectifs (4 053 employaient moins de 5 personnes). 60 % des effectifs de cette filière sont employés dans des communes de plus de 10 000 habitants.

Nombre de communes employeuses selon la population et les effectifs concernés

	DE 1 à 4 agents	DE 5 à 9 agents	DE 10 à 19 agents	DE 20 à 49 agents	PLUS DE 49 agents	ENSEMBLE
Moins de 3 500 habitants	2 549	16	6	1	0	2 572
De 3 500 à 10 000 habitants	1 249	149	21	4	0	1 423
Plus de 10 000 habitants	255	216	153	99	31	754
Ensemble	4 053	381	180	104	31	4 749

Répartition des effectifs selon la population de la commune et le nombre d'employés de la filière dans la commune

	DE 1 à 4 agents	DE 5 à 9 agents	DE 10 à 19 agents	DE 20 à 49 agents	PLUS DE 49 agents	ENSEMBLE
Moins de 3 500 habitants	2 868	101	84	31	0	3 084
De 3 500 à 10 000 habitants	2 304	896	264	93	0	3 557
Plus de 10 000 habitants	697	1 449	2 056	3 000	3 063	10 265
Ensemble	5 869	2 446	2 404	3 124	3 063	16 906

À partir de ces informations, le coût total des personnels statutaires de la filière sécurité-police municipale s'élève à 471 862 655 euros - coût qui comprend la rémunération de ces agents et les cotisations des employeurs.

Données clés

Auteur : [M. Gaëtan Gorce](#)

Circonscription : Nièvre (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36964

Rubrique : Police

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 avril 2004, page 2824

Réponse publiée le : 26 avril 2005, page 4307